DEPOT N° A4237 DU 8 NOV. 2002

2€ SM52867 1€ CD64990

... comme une image
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7700 euros
Siège social : 8 chemin de Beaurepaire
63400 Chamalières
RCS : CLERMONT-FERRAND 437 564 594

01B295

VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ A LA RECETTE
DE CLERMONT-FERRAND SUD-OUEST
le 5/11/2002 Bordereau 670/8
REÇU – Dt DE TIMBRE 182€
– Dts D'ENREGt 24€
Signature :

Cession de parts sociales

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur **ROUCHIT BERTRAND**

Demeurant : **55 rue Léon Bourgeois**
63000 Clermont-Fd

ci-après dénommé le cédant

D'UNE PART

ET

Monsieur **GODARD SYLVAIN**

Demeurant : **16 b Rue gaultier de Biauzat**
63000 Clermont-fd

ci-après dénommé le cessionnaire

D'AUTRE PART

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La société à responsabilité limitée **... comme une image** a pour objet :

- production de films institutionnels et publicitaires
- production de films pour la télévision
- production de films pour le cinéma
- prestations techniques pour le cinéma et la télévision
- studios et autres activités photographiques

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 23 avril 2001 à Clermont-Ferrand, enregistré au centre de formalités des entreprises de la chambre de commerce et de l'industrie de Clermont-Fd/Issoire.

Son capital s'élève à la somme de **8000 euros** divisé en **770 parts** de **10,39 euros** chacune, numérotées de 1 à 770, entièrement libérées.

ORIGINE DE PROPRIETE

Le cédant possède dans cette société **365 parts** sociales numérotées de 041 à 405, de **10,39 euros** chacune, qui lui ont été attribuées en représentation de son apport en espèce lors de la constitution.

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENUE ET ARRETE CE QUI SUIT :

2€

DECLARATIONS

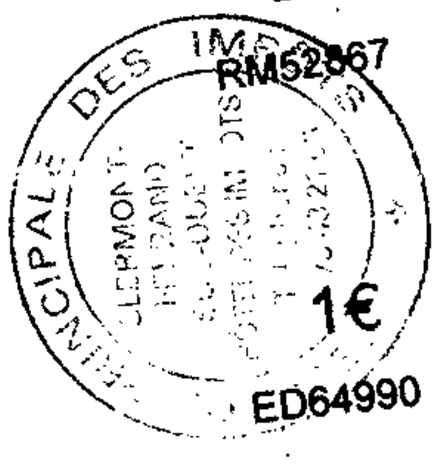

Le cédant déclare :

- qu'il est né le 10 janvier 1974, à Clermont-ferrand
- qu'il est célibataire

il déclare en outre :

- qu'il est de nationalité française
- qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner
- que les parts sociales cédées sont libres de tous nantissements et de tous droits quelconques.

Le cessionnaire déclare :

- qu'il est né le 5 août 1974, à Clermont-ferrand
- qu'il est célibataire

Le cessionnaire déclare en outre :

- qu'il est de nationalité française

SERVICE DES IMPOTS RECETTE PRINCIPALE
HOTEL DES IMPOTS
Téléphone : 04 73 43 21 05
2€
PM52867
1€
SR64990

CESSION

Par les présentes, le cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit au cessionnaire qui accepte, **365 parts** sociales de ladite Société qui lui appartiennent, numérotées de 041 à 405, avec tous les droits et obligations y attachés.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée aux dites parts. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à compter du **31 octobre 2002.**

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de **10,39 euros** par part cédée soit un prix total de **3792,35 euros** que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire
ce jour-même et dont il lui consent bonne et valable quittance.

SIGNIFICATION-DÉPÔT

La présente cession sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la Gérance d'une attestation de ce dépôt.

AGREMENT DE LA CESSION

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale en date du **31 Octobre 2002**, la collectivité des associés a autorisé la présente cession et agréé expressément **GODARD SYLVAIN**, cessionnaire en qualité d'unique associé. Une copie du procès-verbal de cette délibération certifiée conforme par la Gérance est annexée au présent acte

DECLARATIONS FISCALES

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que la Société
SARL ...COMME UNE IMAGE
est soumise à l'impôt sur les Sociétés et que les parts sociales cédées représentent des apports en CAPITAL. Il déclare également que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

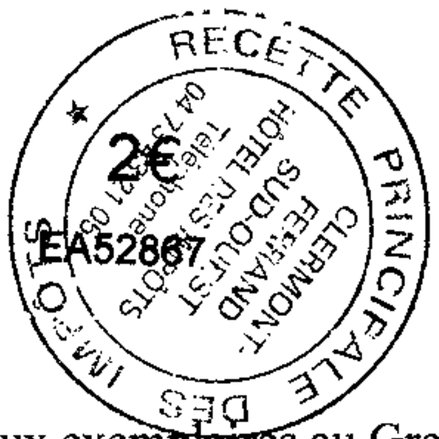

FORMALITES • POUVOIRS

La présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires au Greffe du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux des présentes en vue de rendre la cession ci-dessus opposable à la Société.

FRAIS

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige

Fait le 31 octobre 2002

A Clermont Ferrand

En 6 originaux (un pour chaque partie, un pour l'enregistrement et deux pour le dépôt au greffe du Tribunal)